Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-128

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ;; Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif.

Le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
2 344 725,37 € en section de fonctionnement,
1 677 318,89 € en section d'investissement,
soit **un total de 4 022 044,26 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 565 078,02	0,00	2 565 078,02
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 910,00	0,00	0,00	440 910,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 236 926,98	-220 352,65	0,00	5 016 574,33
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	406 295,00	0,00	0,00	406 295,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 835,27	0,00	0,00	42 835,27
Total Recettes	**6 126 967,25**	**2 344 725,37**	**0,00**	**8 471 692,62**

Les recettes de fonctionnement comprennent la reprise du **résultat reporté de fonctionnement** pour un montant de 2 565 078,02 €.

Les **produits de services** sont réduits de 220 352,65 € pour tenir compte de l'actualisation des recettes.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 424 638,47	311 294,37	0,00	3 735 932,84
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	705 900,00	168 339,45	0,00	874 239,45
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	551 547,58	596 301,62	0,00	1 147 849,20
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 198 300,00	162 800,21	0,00	1 361 100,21
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 008,20	600,00	0,00	22 608,20
66 CHARGES FINANCIERES	59 073,00	-315,00	0,00	58 758,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	165 500,00	1 100 961,72	0,00	1 266 461,72
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	4 743,00	0,00	4 743,00
Total Dépenses	**6 126 967,25**	**2 344 725,37**	**0,00**	**8 471 692,62**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Comme en recettes, les c**harges à caractère général** sont ajustées au regard des niveaux de dépenses constatées et de la meilleure connaissance du budget dont dispose à présent les services.

Les crédits relatifs aux **dépenses de personnel** ont été également réajustés pour prendre en compte des remboursements aux budgets des communes réalisés en début d'année 2024 mais concernant l'exercice 2023.

Il en va de même pour les **atténuations de produits** qui correspondent aux reversements aux Agences de l'eau, auxquelles est ajoutée une enveloppe pour répartir l'équilibre de la section.

Les **charges exceptionnelles** comprennent un ajustement des crédits relatifs aux annulations de titres sur exercices antérieurs pour 48 000 € ainsi qu'une écriture de 1 046 614,06 € pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les **dotations aux amortissements et provisions** comprennent une provision pour les comptes épargne temps.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	692 588,16	0,00	692 588,16
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 198 300,00	162 800,21	0,00	1 361 100,21
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	767 499,14	1 563 117,70	555 927,00	2 886 543,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 127 586,46	-1 315 114,18	0,00	812 472,28
Total Recettes	**4 103 385,60**	**1 103 391,89**	**573 927,00**	**5 780 704,49**

Les **recettes d'investissement** comprennent la reprise du **résultat reporté d'investissement** pour un montant de 692 588,16 €.

Les **opérations d'ordre** correspondent à un ajustement des amortissements.

Les **subventions d'investissement** tiennent compte des dernières notifications des Agences de l'eau, des subventions concernant le schéma directeur, l'étude patrimoniale ainsi que des refacturations de travaux aux usagers.

L'emprunt assure l'équilibre, les dépenses étant inférieures aux recettes, celui-ci peut être réduit de 1 315 114,18 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-128-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 910,00	0,00	0,00	440 910,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	8 424,00	0,00	8 424,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	409 141,00	-1 310,00	0,00	407 831,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	306 951,21	973 545,55	58 580,00	1 339 076,76
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 816 883,39	367 749,14	270 330,20	3 454 962,73
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	119 500,00	0,00	0,00	119 500,00
Total Dépenses	**4 103 385,60**	**1 348 408,69**	**328 910,20**	**5 780 704,49**

L'ajustement sur les **subventions d'investissement** concerne le reversement d'un trop perçu pour 8 424 €.

Les **immobilisations incorporelles** sont augmentées de 973 545,55 € pour prendre en charge les études patrimoniales du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour 510 000 € ainsi que le schéma directeur (264 000 €) et l'étude hydrologique (114 000 €) du bassin du Thymerais.

Les **immobilisations corporelles** sont également augmentées de 367 749,14 € pour tenir compte du renouvellement du réseau du Bois des Aises (160 000 €), des travaux de sécurisation des châteaux d'eau (155 000 €) et de différents autres travaux.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2023-321 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-053 du 13 mai 2024 approuvant le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** la délibération du conseil communautaire du 1er juillet 2024 portant affectation des résultats 2023 du budget annexe Eau.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2024 relatif au budget annexe Eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 4 022 044,26 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :10/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 10/07/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**